

# Espace TEST-AGRICOLE

un dispositif complet pour permettre le test d'activité en agriculture

## UN DISPOSITIF - 3 FONCTIONS



### FONCTION COUVEUSE

#### HÉBERGEMENT JURIDIQUE

C'est la mise à disposition d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne.

Les statuts des personnes en test sont variés. Le CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise) est privilégié)

### FONCTION PÉPINIÈRE



#### MISE À DISPOSITION DES MOYENS DE PRODUCTION

Foncier, matériel, bâtiments....

Ils peuvent être la propriété de l'ETA, d'une collectivité, d'un agriculteur, d'une association, d'un établissement d'enseignement agricole....

### COORDINATION ET ANIMATION DU DISPOSITIF

Pour mener à bien ces missions, l'ETA est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et des partenariats.

### FONCTION ACCOMPAGNEMENT



#### SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

C'est la mise à disposition d'un dispositif d'accompagnement et de suivi multiforme, adapté aux besoins de la personne.

(appui projet, appui technique, accompagnement à la compta, à la commercialisation, à la recherche de foncier...).

Réalisé avec les partenaires du dispositif, il s'appuie surtout sur des agriculteurs (tutorat...).

Pour en savoir plus : ces textes sont issus d'une plaquette réalisée par le RENETA, réseau national des Espaces-test agricoles ([www.reneta.fr](http://www.reneta.fr))

# Espace TEST-AGRICOLE

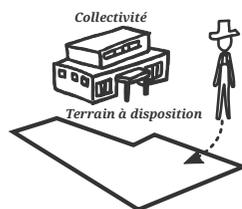
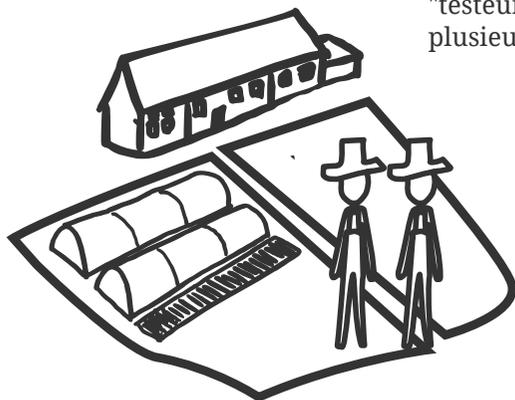
*un dispositif complet pour permettre le test d'activité en agriculture*

## UN DISPOSITIF - PLUSIEURS SPACIALITÉS POSSIBLES

### Un espace-test peut être situé sur un seul lieu test....

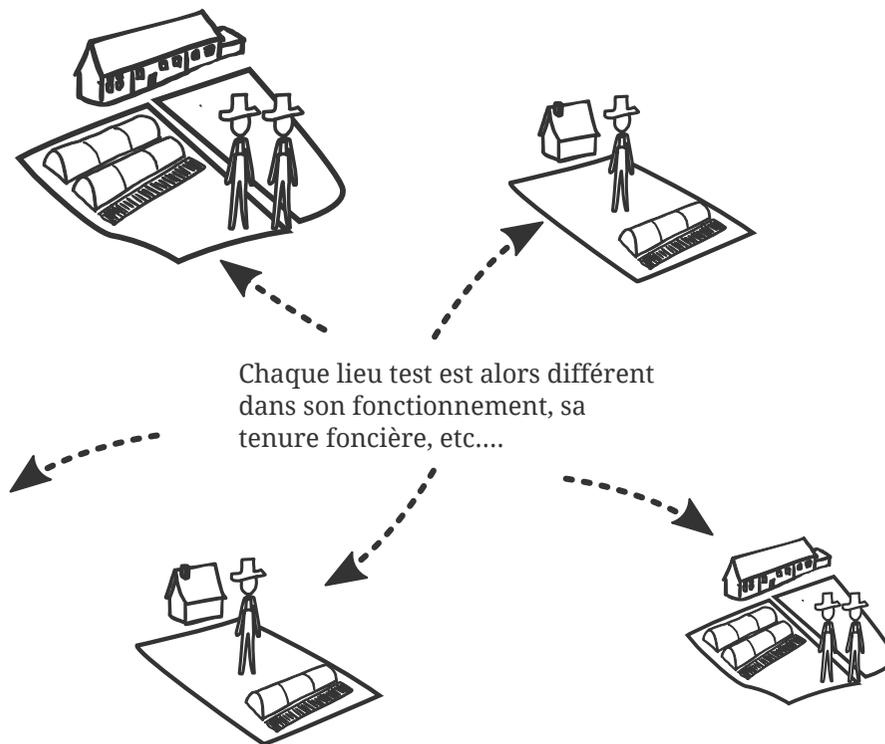
Comme on l'a vu, les moyens de production, dont le foncier, peuvent être la propriété de l'ETA, d'une collectivité, d'un agriculteur, d'une association, d'un établissement d'enseignement agricole....

Selon l'espace disponible, ce lieu peut accueillir un ou plusieurs "testeurs" à la fois, sur une ou plusieurs productions...



...mais le dispositif espace-test peut aussi "habiter" plusieurs lieux tests sur un territoire.

On parle alors d'espace test en **archipel**.



Chaque lieu test est alors différent dans son fonctionnement, sa tenure foncière, etc....

# Espace TEST-AGRICOLE

un dispositif complet pour permettre le test d'activité en agriculture

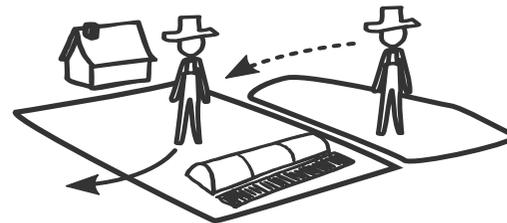
## UN DISPOSITIF - PLUSIEURS TEMPORALITÉS POSSIBLES

> Un lieu test peut être pérenne pour l'accueil de porteurs de projets

Les porteurs de projet y passent mais ne s'y installent

> Un lieu test peut aussi être éphémère et devenir une ferme (à nouveau) après 1 ou 2 accueil....

Les porteurs de projet y passent et pourront, s'ils le souhaitent, s'installer sur place après 2 ou 3 années de test. Ce cas peut permettre des transmissions bien préparées....



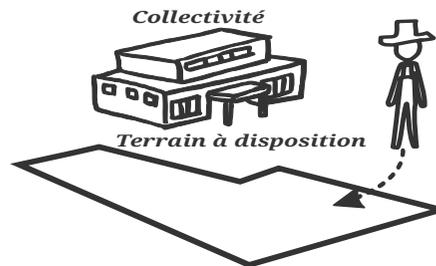
Le chef d'exploitation prépare la transition.



Le porteur de projet après avoir développé son atelier est prêt à prendre la succession.

Une partie de son terrain mis à disposition permet à un porteur de projet de se former

Voici 3 exemples, mais en fait tout est possible et tout peut se combiner!

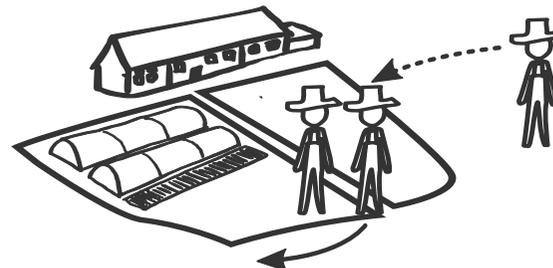


La collectivité met à disposition un terrain et le matériel nécessaire



Le porteur de projet devient propriétaire des parcelles

Un porteur de projet investit l'espace test



Un potentiel associé se présente. Avant de s'installer il teste le nouveau partenariat.



Au bout de plusieurs années, le nouvel associé confirme ou quitte le GAEC

Un associé prépare son départ d'un GAEC...